



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Journée mondiale des réfugiés 2026 : les organisations de défense des droits humains expriment leurs vives préoccupations face à la transposition du Pacte européen sur la migration et l'asile

À l'approche de la **Journée mondiale des réfugiés du 20 juin**, la Commission consultative des droits de l'Homme (CCDH), l'OKAJU, l'UNICEF Lëtzebuerg et le Lëtzebuergger Flüchtlingsrot (LFR) souhaitent **exprimer publiquement leurs profondes préoccupations concernant la récente adoption du projet de loi n°8684**, visant à transposer plusieurs dispositions du Pacte européen sur la migration et l'asile.

Tout au long de la procédure législative, nos organisations ont formulé des observations et recommandations détaillées, fondées sur les normes nationales, européennes et internationales en matière de droits humains, de protection internationale et de droits de l'enfant. Ces contributions visaient à garantir que la mise en œuvre du Pacte respecte pleinement les obligations du Luxembourg envers les personnes en quête de protection.

Or, nous constatons avec regret que **les préoccupations essentielles exprimées par la société civile et les institutions consultatives n'ont pas été prises en compte dans le texte** finalement adopté le 9 juin 2026. Cette absence de prise en considération soulève des interrogations quant à la qualité du dialogue démocratique entourant une **réforme qui aura pourtant des conséquences majeures sur les droits fondamentaux des personnes migrantes, demandeuses de protection internationale et réfugiées.**

Nos organisations craignent notamment que certaines nouvelles dispositions renforcent **une approche davantage centrée sur le contrôle migratoire que sur la protection des droits humains.** Dans ce contexte, nous rappelons que toute politique migratoire doit respecter les principes fondamentaux de dignité humaine, de non-discrimination, d'intérêt supérieur de l'enfant, ainsi que le droit d'asile et le principe de non-refoulement.

Nous souhaitons également attirer l'attention sur le projet de loi n°8732 relatif à la réforme de l'accueil des demandeurs de protection internationale. La rapidité exceptionnelle de la procédure législative n'a laissé qu'un temps extrêmement limité aux organisations concernées pour analyser le texte et formuler un avis approfondi. Une réforme de cette importance mérite pourtant un véritable débat démocratique et une consultation effective des acteurs de terrain qui accompagnent quotidiennement les personnes concernées.

Le respect des droits fondamentaux ne saurait être considéré comme une variable d'ajustement dans la mise en œuvre du Pacte européen sur la migration et l'asile. Les choix législatifs opérés aujourd'hui auront des répercussions concrètes sur la vie de milliers de personnes, notamment des enfants et des familles particulièrement vulnérables.

Face à ces évolutions, **la CCDH, l'OKAJU, l'UNICEF Luxembourg et le LFR resteront particulièrement vigilants quant à l'application des nouvelles lois et à l'ensemble du processus de mise en œuvre du Pacte européen sur la migration et l'asile au Luxembourg.** Nos organisations continueront à suivre de près les pratiques administratives et les effets concrets de ces réformes sur les droits des personnes concernées, et **n'hésiteront pas à faire entendre leur voix lorsque le respect des droits humains l'exigera.**

À l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés, nous réaffirmons notre **attachement à une politique d'asile et de migration fondée sur les droits humains, la solidarité, la protection des personnes vulnérables et le respect des engagements internationaux du Luxembourg.**

Luxembourg, le 17 juin 2026

- **Commission consultative des droits de l'Homme (CCDH)**
- **Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher (OKaJu)**
- **UNICEF Luxembourg**
- **Lëtzebuenger Flüchtlingsrot (LFR)**